

16/1/74

J.-C. STRIBICK S.A. CÈDE À LA M.A.C.I.F. SES BUREAUX D'ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON *pour construire un nouveau siège social « à géométrie variable »*

La société Jean-Charles Stribick S.A. (Bâtiment et Travaux publics) va signer, sous huitaine, la promesse de vente des locaux de son siège social, sur la zone Industrielle d'Andrézieux-Bouthéon, à la M.A.C.I.F., Mutuelle d'Assurance des Commerçants et Industriels de France. La M.A.C.I.F. créera à Andrézieux-Bouthéon un centre de traitement des contrats et dossiers d'assurance qui emploiera 200 personnes environ, et qui constituera une extension de son siège social de Nior. Jean-Charles Stribick S.A. construira son nouveau siège social sur des terrains disponibles dans son emprise de la zone Industrielle. Le centre de la M.A.C.I.F. et le nouveau siège social de l'entreprise stéphanoise seront mis en service, simultanément en octobre prochain. D'une surface inférieure aux 4 000 m² de planchers des bureaux cédés à la M.A.C.I.F., le nouveau siège de Stribick S.A. emploiera les mêmes effectifs : une centaine de salariés.

Cette opération conclut l'implantation de la M.A.C.I.F. dans la région stéphanoise que la Mutuelle niortaise avait choisie voici quelques mois déjà.

Poussée par son expansion rapide, la M.A.C.I.F. désirait ouvrir au plus tôt son centre stéphanois. C'est pourquoi elle a préféré faire l'acquisition de locaux existants, plutôt que de se lancer dans la construction d'un immeuble neuf.

De son côté, J.-C. Stribick S.A., fait évoluer sa politique générale dans le sens d'une décentralisation des responsabilités du siège social vers les agences (Valence, Lyon, Montpellier) qui étalent surtout, jusqu'ici, des centres de travaux, et qui recevront les moyens d'une certaine intégration administrative.

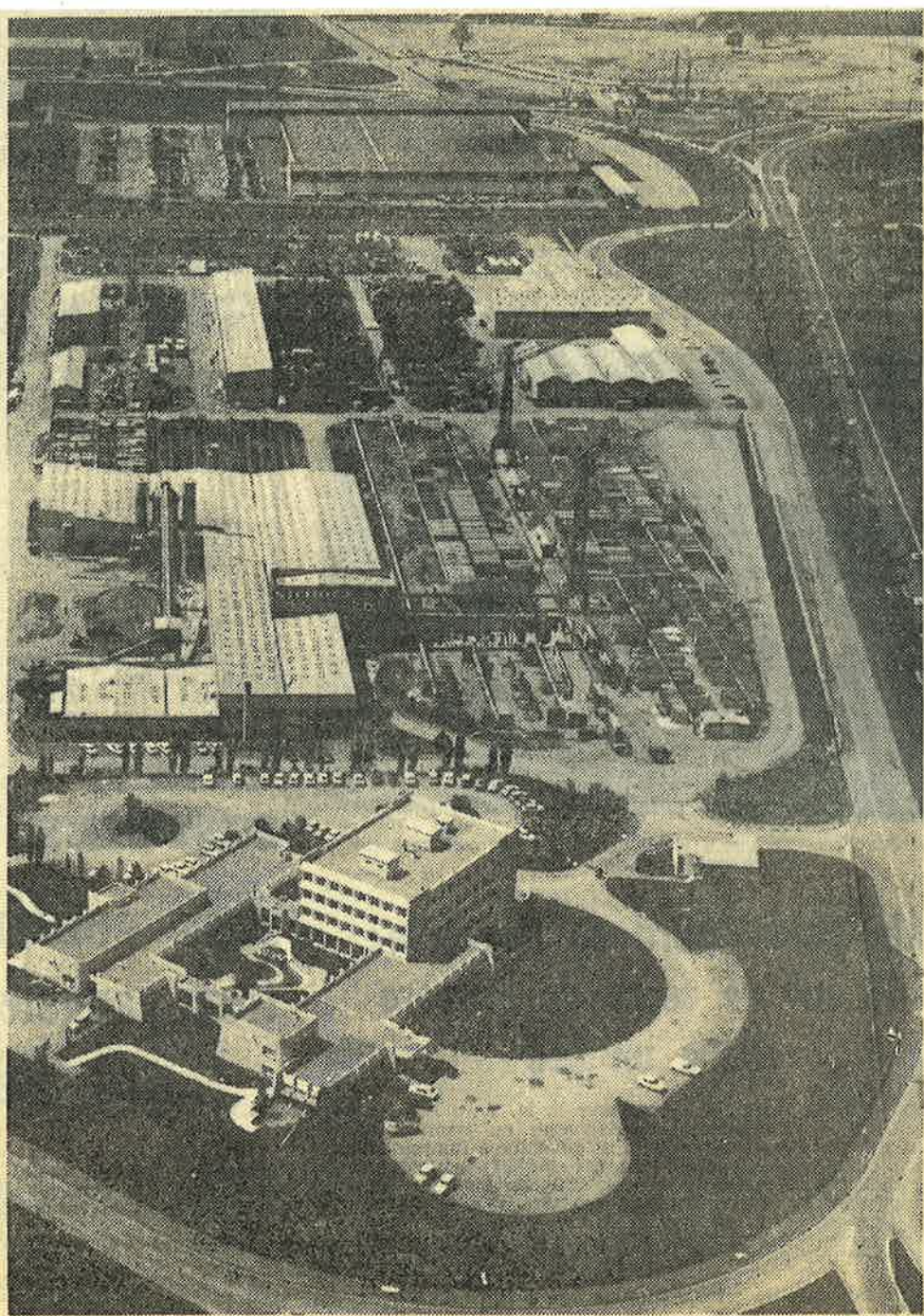
M. Jacques Stribick, directeur commercial de la société stéphanoise explique : « Nous pensons que le développement d'une entreprise de construction s'analyse en des termes différents de ceux de 1968, année de notre implantation à Andrézieux-Bouthéon. La redistribution souhaitable des responsabilités implique une décentralisation modifiant les structures et les installations. Il ne semble plus possible d'attacher une valeur magique à la notion de fixité. Un centre social est un objet fait pour un service ; quand la définition de ce service change, il faut changer l'objet. La permanence des situations n'est plus de mise. Il faut penser en fonction d'une mobilité nécessaire à une constante adaptation ».

Dans ces conditions, la transaction intervenue entre Stribick et la M.A.C.I.F. s'analyse en termes d'intérêts bien compris pour les deux sociétés. Stribick, à l'origine, avait contacté la M.A.C.I.F. en se comportant comme un constructeur pur, ce qui est son métier. Les contraintes impérieuses de qualité d'installation et de délais exprimées par la mutuelle niortaise ont rencontré celles découlant de la stratégie nouvelle de l'entrepreneur.

Le nouveau siège social construit par Stribick outre sa vocation de services spécifique, sera une sorte d'immeuble de bureaux « témoin ». En effet, il fera la démonstration grandeur nature de l'utilisation d'un nouveau modèle de bureaux « à géométrie variable » mis au point par l'entreprise stéphanoise.

L'emprise cédée par Stribick à la M.A.C.I.F. représente une véritable opération « clé et espaces verts en main ». Elle incorpore à la fois le terrain (environ 2 ha.), ses aménagements (dessertes, parkings, conciergerie) et les 4 000 m² de bureaux.

JEAN TIBI



L'implantation de la société Stribick à Andrézieux-Bouthéon. Au premier plan, le siège social cédé à la M.A.C.I.F.